

**COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 08 JANVIER 2010**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 08 janvier 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 DECEMBRE 2009**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2- ACQUISITION FONCIERE RUE CARLES DE MAZENOD - MODIFICATION DES  
CONDITIONS D'ACQUISITION**

Dans le cadre de l'acquisition foncière rue Carles de Mazenod, comprenant une parcelle de terrain et d'anciennes écuries, le Conseil Municipal à la majorité autorise la majoration de 10% prévue dans l'avis des Domaines, ce qui porte cette acquisition à 52.800 €.

En outre, des travaux de consolidation du mur existant ainsi que l'installation d'un portail seront pris en charge par la Commune.

**3- SIEL - TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX RUE BENOIT CHAPUIS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires de dissimulation de réseaux, basse tension et éclairage public, câblage du réseau téléphonique, dissimulation coordonnée télécom, Rue Benoît Chapuis.

La contribution prévisionnelle de la Commune évaluée à 33.926,80 €, interviendra sous forme de fonds de concours :

- Montant 33.926,80 € à inscrire à l'article 2041, payable après la réception des travaux.
- Amortissement obligatoire à prévoir sur une durée de dix ans, par inscription d'une dépense en fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041.

**4- FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE - SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la décision modificative qui lui est présentée concernant le budget principal de la Commune, pour la section de fonctionnement. Il s'agit du chapitre 11 sur lequel une augmentation de crédits de 28.000 € est nécessaire en dépenses pour faire face aux derniers mandatements liés à l'exercice 2009. Les crédits nécessaires, soit la même somme, seront prélevés sur le chapitre 65 qui est excédentaire.

**5- AFFAIRES SOCIALES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS POUR LES PARTICULIERS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction pour l'année 2010 de la convention de partenariat pour la mise en place de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins, à conclure avec l'association AILES (Association Insertion Loire Environnement Santé). Il s'engage à verser à cette association une adhésion annuelle de 15 € par patient, soit la somme de 375 € pour 25 patients en auto-traitement, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents relatifs à cette opération.

**6- MARCHES PUBLICS - CONVENTION DE DEMATERIALISATION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention proposée par le Conseil Général de la Loire pour la mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Général de la Loire s'est, en effet, engagé dans une démarche visant à faciliter la mise en place de l'administration électronique dans le Département de la Loire et propose dans ce cadre un service de dématérialisation des marchés publics, accessible à toutes les Collectivités locales de la Loire et à leurs établissements publics.

**7- D.G.E. - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.G.E. AU TITRE DE 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet concernant l'école primaire de la Paix, soit l'isolation extérieure, le changement des huisseries et la réfection des sols et des peintures,
- sollicite pour le financement de cette opération, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement, programmation 2010,
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au titre de l'exercice 2010.

**8- PERSONNEL COMMUNAL - APPRENTISSAGE - CONTRIBUTION AU COUT DE FORMATION POUR LES ORGANISMES NON SOUMIS A LA TAXE D'APPRENTISSAGE - CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE LA COMMUNE ET LE C.F.A. DE L'ACADEMIE DE LYON**

Dans le cadre du contrat d'apprentissage conclu avec le Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie de Lyon, pour assurer la formation au CAP "Petite Enfance", le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention relative au versement d'une participation de la Commune au coût de cette formation, soit la somme de 200 €.

**9- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T.**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

1/ **Contrat passé avec la SARL CAILLET PLOMBERIE pour la fourniture et la pose de nouveaux radiateurs pour les deux nouvelles classes à l'école maternelle, moyennant la somme de 2.599,92 € H.T.**

2/ Contrat passé avec l'entreprise Eric VUILLEMAIN pour la réhabilitation du garage accolé à la Mairie, moyennant la somme de 9.477,00 € H.T.

3/ Contrat passé avec l'entreprise 3DTP pour l'aménagement du parking vers l'ex maison Vachon, moyennant la somme de 8.084,94 € H.T.

4/ Contrat passé avec l'entreprise CHOMETTE pour l'installation de hublots lumineux suite à la construction des nouveaux vestiaires au stade Jean Rolland, moyennant la somme de 2.912,00 € H.T.

5/ Marché d'une durée de 4 ans conclu avec la SMACL pour les contrats d'assurance de la Commune, soit :

- lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes : 4.612,72 € H.T.
- lot n° 2 : responsabilités : 1.279,26 € H.T.
- lot n° 3 : véhicules à moteur : 2.800,11 € H.T.
- lot n° 4 : protection juridique de la collectivité : 700,00 € H.T.
- lot n° 5 : protection juridique des agents et des élus : 150,00 € H.T.

6/ Marché conclu avec la Boucherie Charcuterie Traiteur Denis GERMAIN pour la fourniture et la livraison de repas à domicile pour les personnes âgées et handicapées de la Commune, moyennant la somme de 7,50 € T.T.C. le repas de midi.

## 10- QUESTIONS DIVERSES

### RESTAURATION DU REMPART - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention pour la réfection du mur de ville et la mise en valeur du rempart auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi qu'une subvention complémentaire auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.